



Syndicat **cg**t
Hôtels de Prestige
et Economiques
Hôtel De Crillon

La direction du Crillon à nouveau condamnée pour licenciement abusif !

Encore un coup foireux de la direction !

Le 10 mars 2017, **un incident a été monté de toutes pièces par la direction pour licencier une salariée, Mme R.**, pour faute grave.

Après avoir été convoquée à un entretien préalable à licenciement, cette salariée a été licenciée pour faute grave un mois plus tard.

Elle aurait, le 10 mars, vers 17h, dans les vestiaires, tenu des propos insultants (« miss fuck ») accompagnés d'un doigt d'honneur envers un de ses collègues, un dénommé Julien.

Sur nos conseils et avec notre aide, la salariée, Mme R., a contesté son licenciement par courrier du 27 avril 2017.

« Sur les circonstances, je vous rappelle que nous étions dans le vestiaire, entre collègues, en train de plaisanter et, comme vous l'indiquez dans votre lettre, il était 17H00, donc notre service terminé ; nous remettons nos chaussures pour rentrer chez nous. »

« A ce moment, un nouveau collègue que l'on appelle "Julien" s'est présenté à l'entrée du vestiaire et dans le brouhaha ambiant nous a rappelé de passer prendre des livres pour les transporter au 9 rue du Faubourg Saint Honoré et nous avons continué à discuter entre nous. »

« Je n'ai émis aucune injure à son adresse ni fait un doigt d'honneur, d'ailleurs je ne comprends pas que dans votre courrier vous utilisiez l'insulte "miss fuck" que j'aurais selon vous, proférée à l'égard d'un homme ! L'imagination dont vous faites preuve en matière de création d'insulte me sidère ! »

« **Votre conduite à mon égard me semble diffamante et contraire avec l'éthique de notre entreprise qui prétend avoir des valeurs, telle que "l'intégrité".** »

Fabriquer un licenciement, voilà comment, au Crillon, la direction remercie les salariées, en l'espèce Mme R., qui ont « joué le jeu » et accepté des détachements pendant la période de fermeture de l'hôtel.

Le conseil de Prud'hommes ne s'y est pas trompé ; il s'est rangé à nos arguments et a condamné sévèrement l'hôtel : il a dû verser plus de 30 000€ à Mme R. pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le secteur juridique de la CGT-HPE a démontré une fois de plus son efficacité !

**Vous aussi, comme Mme R.,
rejoignez notre syndicat !**

Bulletin d'adhésion et/ou de contact avec La CGT HPE



Nom :

Prénom :

Adresse Rue :

Code Postal : Ville :

Num de téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail :

Lieu de travail : *Hôtel Le Crillon*

Bulletin à remettre à un délégué CGT de l'hôtel ou à envoyer à :
**Syndicat CGT-HPE ,
78 rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
Tel : 01 41 40 65 19
www.cgt-hpe.fr**